

Au conseil communal de Crissier

Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis N° 28/2011-2016

Abri bus – rue du Centre - remplacement

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La commission chargée de l'étude du préavis 27/2011-2016 s'est réunie à la suite du préavis 27/2011-2013 le Lundi 25 février 2013 au Foyer de la Salle de spectacle à 20h30

Elle était composée des mêmes membres suivants :

Mesdames	Angela Schollerer	ROLC
	Dorothée Noirat	ROLC
	Antonia Di Feo	PS
Messieurs	Bernard Blondel	CDC
	Pierre Chapuis	CDC
	Giuseppe Dalla Valle	CDC
	Michel Walter	PS (Président)

Les mêmes intervenants étaient présents : Monsieur Stéphane Rezso, Municipal en charge du préavis, accompagné de MM. Nicolas Le Goff, Chef du Service du patrimoine communal.

La séance a commencé par une présentation générale de l'objet du préavis par le Municipal. Le déplacement et l'installation des arrêts de bus est de compétence communale, les équipements techniques eux sont fournis par les TL, par contre leur branchements électriques incombe à la commune.

Le projet immobilier réalisé par le promoteur dans le cadre du Plan de Quartier prévoit des activités au rez de l'immeuble (Café à l'emporter - kiosque, divers...). Aux heures de pointe cet arrêt de bus sera fréquenté par de nombreuses personnes, ce qui a conduit la Municipalité à choisir un abri bus plus grand et confortable que l'actuel installé (en provisoire devant l'ancienne boucherie au Centre 8). Ceci aura certainement pour effet d'inciter les Crissirois à prendre plus fréquemment le bus, et même peut-être à opérer le transfert modal pour se rendre au travail.

Questions et Interrogations des Commissaires:

Les commissaires ont apprécié dans leur ensemble la mise en œuvre par la commune des différentes servitudes de passage pour permettre le transit piétonnier au travers des différents immeubles telles qu'elles avaient été prévus par le Plan de Quartier.

Conclusions

Au vu de la présentation des différents travaux prévus pour le remplacement de cet abri de bus, c'est à l'unanimité que la commission vous propose, Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers, d'accepter les conclusions du préavis N° 28/2011-2016 tel qu'il vous est présenté ce soir.